

Comprendre son sol via l'oxydo-réduction : Applications pour piloter la qualité des sols et des productions en grandes cultures et maraichage avec *Olivier Husson*



Formateur :

Olivier Husson, *chercheur du CIRAD, Unité « Systèmes et ingénierie agronomique », spécialiste du Semis sous Couvert Végétal*

Animateur :

André Sieffert, *agronome*

Lieu :

Association Drômoise d'Agroforesterie
135 Rue du commandant Chaix
Le Quai 26160 Pont-de-Barret

Contact :

andre.sieffert@gmail.com

Tel : 06 17 70 43 78 (9h00-17h00)

	Coût
personnes éligibles au VIVEA	Gratuit
personnes non éligibles au VIVEA *	140 €
Institution	550 €

* Pour les salariés agricoles, un financement FAFSEA est possible, basé sur un coût pédagogique + salaire brut hors frais annexes
Tél. FAFSEA : 04 72 37 95 75

organisé en partenariat avec :



Avec le soutien financier de:



Objectifs :

- ✓ Comprendre les bases de l'oxydo-réduction et les liens entre les phénomènes chimiques et l'état d'un agrosystème cultivé en termes de vie du sol, disponibilité des éléments, santé des cultures, productivité, adventices, ravageurs et maladies,...
- ✓ Etre capable d'évaluer l'impact de ses pratiques sur l'équilibre chimique de son sol et de son agrosystème.
- ✓ Caractériser les itinéraires techniques mis en œuvre sur sa ferme et identifier les problématiques liées à ses pratiques.
- ✓ Etude des projets et techniques culturales des participants.

Programme :

LUNDI 29 JANVIER

9h00 à 17h30

- Les principes fondamentaux de fonctionnement du système sol / plantes / microorganismes : définition de l'oxydo-réduction ;
- Lien avec les autres paramètres chimiques du sol : pH, conductivité, résistivité. Exemple de réactions connues : photosynthèse, cycle des nutriments,...
- Facteurs influençant le potentiel d'oxydo-réduction d'un sol ;
- Comment favoriser une gestion agroécologique des maladies et ravageurs des cultures par l'utilisation d'indicateurs bio-physico-chimiques de la santé des sols et des plantes ?

MARDI 30 JANVIER

9h00 à 17h30

Matin :

- Choix de techniques culturales et de fertilisation adaptées pour gérer l'état de son sol ;
- Pouvoir tampon du sol : comment le maximiser en protégeant l'écosystème « sol » et en stimulant l'activité biologique ?
- Apport de matières exogènes pour rééquilibrer son sol: argile, silice, extrait végétaux, engrais ;
- Apprentissage de la méthode de mesure au champ de l'état bioélectronique de son sol.

Après-midi :

- Comment améliorer le fonctionnement bio-physico-chimique de son sol ?
- Identification des paramètres qui permettront d'améliorer les performances.



BULLETIN D'INSCRIPTION 2017 VALANT CONTRAT SIMPLIFIE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Merci de vérifier qu'il reste une place disponible à la formation de votre choix en nous contactant au : 06 17 70 43 78 ou andre.sieffert@gmail.com

Bulletin à compléter et retourner avec votre chèque de caution au montant de **140 €** à l'ordre de:

« Association ADAF » à : **ADAF – Le Quai - 135 rue du Commandant Chaix - 26 160 Pont de Barret**

Cocher la case correspondante :

- cotisant MSA / cotisant solidaire MSA
- en parcours d'installation (joindre un ORIGINAL de l'attestation VIVEA daté de l'année en cours en cas première formation de l'année)
- salarié agricole (prendre contact avec le FAFSEA)
- individuel
- autre (nous contacter pour devis)

TITRE ET DATE DE FORMATION	Maraîchage sur Sol Vivant: « Conduire son système de production en MSV - Résultats obtenus à Manspach et applications possibles » 29 et 30 Janvier 2018 Lieu de formation : 26160 Pont de Barret
NOM et PRENOM	
DATE DE NAISSANCE	
ADRESSE	
CODE POSTAL - VILLE	
EMAIL	
TEL FIXE	
TEL PORTABLE	

1. Cette formation entre dans la catégorie des actions de **perfectionnement**. -

2. Les objectifs, contenus, méthodes, nom et qualité des intervenants et modalités d'évaluation de la formation sont communiqués par e-mail.

3. **Dispositions financières:** la participation financière demandée tient compte du statut du participant et de la régularité de son paiement vis à vis du fonds VIVEA. Pour les agriculteurs la participation est prise en charge par VIVEA. A défaut, le montant à régler sera établi sur devis. La participation ne comprend pas les frais de repas, déplacement, hébergement, qui sont à la charge du participant.

Un chèque de caution de 140 € TTC doit être joint au bulletin d'inscription. **Il sera rendu au stagiaire** en fin de formation si ce dernier a participé à tous les modules.

4. **Interruption du stage:**

- en cas d'annulation ou de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes : les chèques seront retournés.

- en cas d'abandon du stage par le stagiaire pour un motif autre que la force majeure dûment reconnue, les sommes (caution) versées à l'ADAF ne seront pas remboursées.

- si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié et la caution remboursée

5. **Délai de rétractation:** à compter de la signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

6. **Clause particulière:** nous nous réservons la possibilité d'annuler ou de reporter à une date ultérieure toute formation, notamment si le nombre de participants est insuffisant.

7. **Cas de différend:** si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de Valence sera seul compétent pour régler le litige.

Fait à : le :

Le contrat doit être daté par le dernier signataire (ADAF) et signé par les 2 parties.

Le stagiaire
(Signature)

Le responsable formation ADAF
(Signature et cachet)